

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : IR/175039

COMITES DE VILLAGE 2017

LES MOUILLES / LA FRASSE / LES PECLES / LES MOUSSOUX

COMPTE RENDU DU 3 OCTOBRE 2017

Présents : E. FOURNIER / A. TERMOZ / E. CHAYS / Y. PLAUD / P. DEVOUASSOUX / P. SLEMETT
JM. COUVERT / MN. FLEURY / J. FATTIER / M. RABBIOSI
FR. BOUQUIN / JM. BONINO / L. PLUSQUELLEC / P. VAGNET

Excusés : C. CEFALI / M. PAYOT

Patrick DEVOUASSOUX ouvre la séance en remerciant tous les riverains, élus et services présents.

Une riveraine demande la parole pour évoquer en premier les sujets des quartiers avant d'avoir les informations générales de la Commune et notamment plusieurs demande sur le quartier des Moentieux, de la Mollard et des Moussoux :

Route des Moentieux – La Mollard – Les Moussoux :

1. Vitesse excessive - Demande un ralentisseur, des lignes jaunes en bordure de route et plus de verbalisation dans le secteur.
2. Comment canaliser les eaux pluviales qui ruissellent dans les terrains privés ?
3. Problème de poubelle – Pas de cantonnier dans le secteur ?
4. Hauteur des Haies, qui demande la coupe ?
5. Pourquoi pas de Bus au Brévent l'été ?
6. Pose d'un miroir en haut de la Mollard côté Prieuré.
7. Problème avec les Bus touristique qui montent la Mollard, pas possibilité de tourner arrivé en haut. Pas de panneau.

Réponses données :

1. L'installation de ralentisseur dans le secteur est compliqué par rapport à la pente de la voie. Une demande sera faite auprès de la Police Municipale pour être vigilant dans ce secteur et verbaliser si besoin.
2. Les eaux pluviales qui ruissellent sur les terrains privées doivent être canalisées par les propriétaires avec des puits perdus si besoin. Pas de réseau communal présent dans le secteur.
3. Des molocks sont installés à côté du Brévent. Pas d'autre point prévu dans ce secteur. Une nouvelle tarification est en cours de réflexion sur les O.M. Un travail est mené sur l'utilisation

des composts et l'accompagnement pour le tri. Une usine « Biogaz » est également à l'étude sur la STEP des Trabets.

4. Les haies sont réglementées par le Code Civil. Maximum 2 m en limite de propriété. Entente entre voisin. Civisme.
5. Une analyse est à faire sur le service Bus en été dans ce secteur. Possibilité d'utiliser le transport à la demande pour les plus anciens, à commander auprès du Service du CCAS.
6. Revoir la réglementation des miroirs, problème de responsabilité en cas d'accident. Vérification de l'aspect juridique par rapport au miroir sur la voirie.
7. La signalétique pour les Bus dans la Mollard est présente, les panneaux réglementaires sont installés au bas de la montée au giratoire de la Mollard.

Secteur des Molliasses :

- Demande pourquoi les emplacements sont regroupés autour des sanitaires.

Réponses données :

- Attention zone à risque aux alentours. Zone du Plan de Prévention des risques naturels à prendre en compte.
- Donner plus de places n'est pas souhaitable et augmenterait cette précarité.

Zone Artisanale de la Vigie :

- Quel sera le prix au m² pour les artisans ?

Réponse donnée :

- 170 €/m² de terrain viabilisé.

La mobilité – Partage Piéton / Cycle :

- Les vélos électriques roulent très vite par rapport aux piétons
- Trouver une signalétique pour le partage des vélos et des piétons.
- Sur quelle voie circulent les vélos électriques ?

Réponses données :

- La réflexion est engagée avec la création de nouvelles voies cyclables partagées.
- Les vélos électriques sont considérés comme cycles et ont donc leur place sur cette voie.
- Problème de notre vallée qui est très étroite, il faut apprendre à partager. Le civisme est de rigueur entre les vélos, les piétons et les vélos électriques.

Stationnement des Campings Car le long de la Route du Bouchet :

- Suite à la mise en place des barrières, le problème c'est décalé en amont et en aval sur les trottoirs.
- Possibilité d'enlever les barrières lors des gros événements ?
- Aménagement de cet espace libre pour les piétons et poussettes ?
- Obligation de stationner dans les campings ?
- Paiement de la carte de séjour ?

Réponses données :

- Le stationnement est autorisé pendant 24 H. La Police Municipale passe régulièrement, mais difficile de les faire bouger, ils déplacent leur véhicule de quelques mètres chaque jour.
- Les barrières installées ne peuvent être enlevées que lors des très gros événements.
- Difficile de taxer cette population, souvent en transit.
- Compliqué à Chamonix car il n'y a pas de point spécifique prévu pour les Campings car. Une réflexion est en cours pour l'installation de 2 Bornes BLEUES (vidange) sur le territoire de Chamonix. Il faut trouver des points spécifiques, avec le risque d'avoir de plus en plus de campings car également.

Chemin des Cristalliers :

- Nouvel aménagement, très agréable pour les piétons, mais cette voie reste une piste de délestage et un raccourci pour les gens qui connaissent. Vitesse excessive. Demande possibilité d'installer des ralentisseurs.

Réponses données :

- Conscient du problème du raccourci utilisé régulièrement, une réflexion est en cours pour réaménager le croisement des Piérides, afin de ralentir les véhicules dans ce secteur.

Route des Gaillands :

- Des travaux sont en cours, est-il prévu des trottoirs sur cette voirie ? Beaucoup de circulation piétonne de jour comme de nuit.

Réponses données :

- L'aménagement est en cours afin de limiter la vitesse sur cette voirie, avec des barrières bois sur le côté pour créer un espace dédié pour les piétons. Espace qui sera déneigé l'hiver.

Les encombrants :

- Avant il y avait des ramassages dans les quartiers. Comment faire quand pas de véhicule.

Réponses données :

- Plus de ramassage à domicile, mais possibilité de contacter le Service du CCAS qui traite les demandes au cas par cas pour les personnes en difficultés.

Les Journées du Patrimoine :

- Très bien, mais voir pour refaire les panneaux qui ont mal vieilli.

Réponses données :

- Information prise, vérifier l'ensemble des panneaux à rénover ou à enlever, faire un tour de la vallée.

Blocs de granite dans la vallée :

- Remarque sur les énormes blocs de granite descendu dans la vallée lors des dernières fontes glaciaires sur plusieurs sites :
 - Pierre à l'Orthaz
 - Pierre Belle
 - Pierre aux Bossons

Possibilité d'installer des panneaux qui précisent leur origine et leur utilisation :

- Monument aux morts
- Monument « Saussure »

Information intéressante pour les touristes de Chamonix.

Réponses données :

- Remarque très intéressante, idée prise en compte pour installer des panneaux d'information à proximité. Vérifier également sur d'autres secteurs, tel qu'aux Bois ou à Argentière également.

Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

